

PAYS DE MORLAÀS



Histoires d'Avenir



Communauté de communes du Pays de Morlaàs - REHABILITATION DES DECHARGES

*A l'origine : 2 communes mises en demeure et
un financement possible seulement à l'échelle
intercommunale*

- **2009** : Recensement par le CG 64, la CCPM, et les communes : 32 sites retenus sur 19 communes (17 sites publics et 15 sites privés mais **tous d'intérêt général**) (*pas de sites agricoles ou professionnels*) et répondant aux critères d'éligibilité de l'ADEME et du CG 64 : (c'est-à-dire présentant au minimum un risque par rapport aux eaux superficielles ou aux eaux souterraines, ou aux riverains ou aux paysages)
- **2010** : . Etude diagnostic par G2C environnement (respectant la méthodologie et les critères de l'ADEME) (pour un montant de **20 500 €HT**)
. Phases d'étude APS - APD et MOE par la SETMO (y compris les dossiers loi sur l'Eau (5)) (pour un montant de **76 000 €HT**)
(*Etudes financées à 50% par ADEME et CG64 et 50% par la CCPM*)
- **2011-2012** : Consultation pour le Marché de Travaux – 3 lots :
. lot 1 (sans mise en concurrence) : « Débroussaillage et Nettoyage » par une association d'insertion (le CNEPE) pour un montant de **44 595,5 €HT**
.lot 2 («Terrassement») et lot 3 («Engazonnement») par la société SOTRAVOS pour 1 montant total de **713 751,42 €HT**
(*Travaux financés à 55 % par l'ADEME et le CG64, à 22,5% par la CCPM, et 22,5% par chaque commune*)

* A noter : grâce à l'anticipation de stockage de terres sur 1 site temporaire en vue des futurs travaux de couverture, les coûts ont pu être fortement réduits.

Principaux travaux réalisés sur chaque décharge

1^{ère} étape : Débroussaillage, tri et enlèvement des déchets les plus encombrants et les plus polluants – *A total : 150 tonnes de déchets évacués sur les 32 décharges*



Ouillon (lieu-dit Bousquet)



Lespourcy

ABERE



Ouillon (Lapassade / mise en demeure)

2^{ième} étape : Stabilisation du massif par reprofilage du talus et des pentes



Lespourcy



Anos



ABERE : création de dalot pour le passage du ruisseau

ANOS : création d'un chemin à mi-hauteur pour casser la pente et confortement de la route avec des enrochements





ANOS



BUROS Bourlat : canalisation du ruisseau à travers le massif de déchets après autorisation Police de l'Eau

3^{ème} étape :
Imperméabilisation du massif
par une couverture argileuse
d'environ 50 à 80 cm

Lespourcy





4^{ème} étape : Drainage des eaux de ruissellement par réalisation de fossés en amont, latéraux, voire en aval du massif

Objectif : sécuriser les sites, supprimer tout risque de pollution, et rendre ces espaces au milieu naturel



5^{ème} étape : Engazonnement et clôture des sites



MORLAAS



Devenir de ces sites / Rôle de la CCPM ?

- Etablissement de servitudes d'utilité publique par le Préfet (demande en cours) + inscription par les communes sur leur document d'urbanisme
- Courrier de « responsabilisation » aux communes pour assurer un entretien régulier de ces sites
- Problème d'un exutoire pour les gravats sur le territoire de la CCPM ...